

CARTE D'IDENTITÉ NATIONALE Personne MAJEURE

PREMIÈRE DEMANDE où RENOUVELLEMENT

Mairie de Feucherolles 39 Grande Rue 78810, Feucherolles 01.30.79.93.10

Pour la Pré-demande, utiliser un timbre dématérialisé ou achat en ligne : www.ants.gouv.fr

Pensez à imprimer ou à noter le numéro de la pré-demande pour le présentez lors de votre rendez-vous.

La présence de l'intéressé est obligatoire au dépôt du dossier et au retrait.

TOUT RETARD OU DOSSIER NON COMPLET SERA REFUSÉ

Nom:	
	Dépôt de dossier <u>uniquement</u> sur rendez-vous sur
	le site internet de la mairie :
Rendez-vous le :	https://feucherolles.fr/
	Horaires des retraits sans rendez-vous
Heure:	Le lundi et vendredi
	De 9h à 12h et de 14h à 17h

- O Pour une 1ère demande ou une perte produire un acte de naissance de moins de 3 mois et/ou le passeport en cours de validité (original et photocopie).
- O Pour un renouvellement produire l'ancienne carte nationale d'identité (original et photocopie recto verso).
- Si perte ou vol : 25€ en timbres fiscaux (Déclaration de perte à remplir en mairie au dépôt du dossier) ou vol (à se procurer au commissariat de police) + document officiel avec photo ou attestation sur l'honneur en cas d'absence d'autre pièce d'identité.
- O Copie intégrale de l'acte de naissance datant e moins de 3 mois (original).
- O Justificatif de nationalité française (original et photocopie).
- O Décret naturalisation + Attestation d'identité avec photo (**original et photocopie**) Titre républicain ou passeport étranger
- O Justificatif de domicile de moins d'un an (original et photocopie)

 Exemple : Quittance de loyer, avis d'imposition ou de non-imposition, facture téléphonique fixe ou portable...

<u>Si hébergé chez les parents ou un tiers</u>: pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile de l'hébergeur + attestation d'hébergement (originaux et photocopies sauf pour attestation : document original)

O 2 photographies d'identité de moins de 6 mois et identiques (en couleur) conformes à la norme des photographies d'identité sur les documents officiels (vois schéma). Ne pas les découper.